



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Accusé de réception en préfecture  
060-216006031-20250401-CCAS\_2025\_02\_04-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**Séance du 1<sup>er</sup> Avril 2025**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le mercredi 19 Mars 2025 et se sont réunis le Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025 à 19h30 en la salle des Capétiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 15 – pouvoirs : 2 – votants : 17.

*Étaient présents : Mesdames Pascale LOISELEUR, Martine PALIN SAINTE AGATHE, Elisabeth SIBILLE, Florence MIFSUD, Geneviève GUINJARD, Françoise BALOSSIER, Marie-Jeanne MICLO, Véronique PRUVOST-BITAR et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Dominique DUMONT, Arnauld DE FRANSSU, Denis RENAUDIN, Patrice REIGNAULT, Henri BACLET, Jean-François HOUETTE.*

*A donné mandat de voter en son nom : Madame Magalie BENOIST à Madame Véronique PRUVOST-BITAR et Monsieur Alexis DERACHE à Monsieur Dominique DUMONT.*

*Présidente de séance : Madame Pascale LOISELEUR*

*Rapporteur : Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE*

**N°04– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion,

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2024 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget du CCAS de Senlis. Il est conforme au compte administratif qui sera présenté lors du point suivant.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- 2) Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est annexé à la présente un extrait de l'édition du compte de gestion du Trésorier Municipal.  
L'intégralité du compte de gestion est consultable au CCAS, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil d'Administration, l'adoption du compte de gestion 2024 du Trésorier municipal de Senlis concernant le budget du CCAS de la Ville de Senlis dont l'extrait du résultat est joint à la présente.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- adopter le compte de gestion du CCAS de la Ville de Senlis établi par Monsieur le Trésorier municipal de Senlis pour l'exercice 2024, dont les écritures et le résultat (ci-annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.

L'exposé entendu,  
Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
060-216006031-20250401-CCAS\_2025\_02\_04-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

- adopte le compte de gestion du CCAS de la Ville de Senlis établi par Monsieur le Trésorier municipal de Senlis pour l'exercice 2024, dont les écritures et le résultat (ci-annexé) sont conformes à ceux du compte administratif pour le même exercice.

POUR COPIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,



Martine PALIN SAINTE AGATHE  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

## Résultats budgétaires de l'exercice

31800 - CCAS SENLIS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
<b>REVENUS</b>			
Périmètres budgétaires totales (a)	88 408,79	158 000,00	246 408,79
Titres de recette émis (b)	775,00	567,30	1 342,30
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	775,00	567,30	1 342,30
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 500,00	95 000,00	117 500,00
Mandats émis (f)		39 074,54	39 074,54
Annulations de mandats (g)		2 112,67	2 112,67
Dépenses nettes (h = f - g)		36 961,87	36 961,87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	775,00	36 394,57	35 619,57
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture  
060-216006031-20250401-CCAS\_2025\_02\_04-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31800 - CCAS SENLIS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	87 633,79		775,00		88 408,79
Fonctionnement	157 037,32		-36 394,57		120 642,75
TOTAL I	244 671,11		-35 619,57		209 051,54
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	244 671,11		-35 619,57		209 051,54

Accusé de réception en préfecture  
060-216006031-20250401-CCAS\_2025\_02\_04-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025